Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID: 030-213000623-20220307-DEL2022014-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 20

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 25

### Etaient présents

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas,

M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig,

Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti,

M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu,

M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier, Mme Marie-Claire Balsan.

#### Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID: 030-213000623-20220307-DEL2022014-DE

# DEL2022 14 - Suppression de la brigade cynophile et cession à titre gracieux du chien au maitre-chien

Monsieur le Maire rappelle la création d'une brigade cynophile, l'acquisition d'un chien et la formation d'un maitre-chien à cet effet.

D'un commun accord avec le maitre-chien, il a été décidé de réformer le chien policier et de lui céder à titre gratuit.

A cet effet, une convention de cession sera établie entre la commune et le maitre-chien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De la suppression de la brigade cynophile,
- De la cession à titre gracieux du chien au maitre-chien,
- D'autoriser le Maire à signer une convention de cession gratuite du chien au maitrechien.

#### Vote:

Présents	20
Procurations	05
Nombre de voix	25
Pour	22
Contre	02
Blancs	01

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Certifié conforme au registre.

Le maire,

André SAUZEDE